

# RÈGLEMENT GÉNÉRAL – ÉCOLE ARTSCÉNIK

SAISON 2026-2027



En s'inscrivant et en suivant les cours de l'école ArtScénik, l'élève ainsi que son représentant légal s'engagent de plein droit à respecter le présent règlement.

## 1. CALENDRIER

La saison de cirque s'étend de septembre à juin et compte 32 semaines de cours. Le calendrier publié exclusivement sur notre site internet ([www.artscenik.ch](http://www.artscenik.ch)) fait foi pour les périodes de vacances scolaires, les congés et les jours fériés.

## 2. ÉCOLAGE ET RÉSILIATION

- **INSCRIPTION :** L'engagement est valable pour une année scolaire complète (septembre à juin).
- **PAIEMENT :** L'écolage se règle en un versement unique (fin septembre) ou en deux versements (fin septembre et fin février).
- **ABSENCES :** Aucun cours ne sera remboursé en cas d'absence ponctuelle. Pour une absence prolongée (maladie ou accident de plus de 6 cours consécutifs), une réduction pourra être accordée par la direction sur présentation d'une pièce justificative ou d'un certificat médical.
- **DÉSISTEMENT :** Tout arrêt en cours d'année doit être annoncé par écrit à la direction. L'intégralité de l'écolage annuel reste toutefois due.

## 3. ASSURANCE ACCIDENT ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Chaque élève doit obligatoirement être couvert par une assurance accident et une assurance responsabilité civile (RC) privée. L'école ArtScénik décline toute responsabilité en cas d'accident survenant lors de la pratique normale des activités de cirque.

## 4. TENUE ET RECOMMANDATIONS SÉCURITÉ

- **TENUE EXIGÉE :** Habits de sport adaptés, rythmiques, chaussures de sport d'intérieur ou pieds nus.
- **SÉCURITÉ :** Les bijoux (montres, bracelets, boucles d'oreilles) doivent obligatoirement être retirés pour des raisons de sécurité. Les cheveux longs doivent être impérativement attachés.
- **RESPONSABILITÉ :** L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte. Une caisse est mise à disposition dans la salle pour déposer les objets de valeur durant le cours.

## 5. ACCÈS AUX LOCAUX ET RESPONSABILITÉ EXTÉRIEURE

La pratique des arts du cirque exige une concentration totale. Afin de ne pas perturber les élèves :

- **ACCOMPAGNANTS :** Les parents et amis ne sont autorisés ni dans la salle ni dans l'entrée pendant les cours.
- **ARRIVÉE ET ATTENTE :** Les élèves et leurs parents doivent entrer de manière très discrète dans les locaux. L'attente doit impérativement se faire calmement, en silence et sans parler dans les vestiaires et/ou les couloirs, en attendant l'appel du professeur.
- **COURS MINI-CIRQUE :** Les parents peuvent entrer discrètement 2 à 3 minutes avant la fin de la leçon pour récupérer leur enfant devant les vestiaires. Pour tout autre cas, l'attente se fait à l'extérieur du bâtiment.
- **RESPONSABILITÉ HORS COURS :** L'école assume la responsabilité de l'élève uniquement pendant la durée effective de son cours. Les parents sont tenus de s'assurer que leur enfant est pris en charge dès la fin de la leçon. L'école ne peut être tenue responsable des incidents survenant avant ou après l'horaire officiel, ou en dehors de la salle de gymnastique (bâtiment de l'ECCG à Monthey).



## 6. DÉROULEMENT DES COURS ET DISCIPLINE

- **RÉPARTITION :** Elle se fait principalement par tranche d'âge. La direction se réserve le droit de proposer un changement de groupe selon des critères internes et pédagogiques.
- **SALLE DE L'ECCG :** Le règlement interne des bâtiments scolaires de la Ville de Monthey doit être strictement respecté (notamment pour l'accès aux parkings et l'utilisation des vestiaires).
- **DISCIPLINE :** Un comportement adéquat et respectueux est exigé. En cas de manquement grave (violence, mise en danger d'autrui, non-respect répété des consignes de sécurité), la direction se réserve le droit d'exclure définitivement l'élève après avertissements. Dans ce cas précis, l'écologie annuel reste intégralement dû.

## 8. ÉTHIQUE ET CHARTES

- **ÉCOLE :** L'école ArtScéniK applique une charte éthique stricte.
- **ÉLÈVES :** Chaque participant s'engage à cultiver un esprit de camaraderie et de bienveillance, à respecter les autres ainsi que le matériel, et à suivre attentivement les consignes pour garantir la sécurité et le plaisir de tous.
- **ÉQUIPE :** Nos enseignants et moniteurs sont liés par une charte de bonne conduite garantissant une pédagogie bienveillante, professionnelle et sécurisée.

## 9. RÈGLES DE VIE ET OBJETS CONNECTÉS

- **SANTÉ :** Il est impératif de transmettre lors de l'inscription toute information médicale importante (maladies, allergies, blessures chroniques).
- **TÉLÉPHONES ET OBJETS CONNECTÉS :** L'usage des téléphones portables, montres et autres objets connectés est strictement interdit pendant les cours. Ils doivent être éteints ou mis sur mode silencieux, puis déposés dans la caisse d'objets de valeur. Leur utilisation n'est pas tolérée dans les locaux (sauf urgence signalée au préalable).
- **TABAC :** L'ensemble de l'enceinte de l'école (cour comprise) est strictement non-fumeur.

## 10. DROIT À L'IMAGE ET PROTECTION DES DONNÉES

En participant aux activités et aux spectacles de l'école (œuvres publiques), l'élève accepte la captation et la diffusion de son image pour les besoins promotionnels d'ArtScéniK (site internet, réseaux sociaux, flyers).

- **ENGAGEMENT :** L'école s'engage à ne publier que des images valorisantes et respectueuses, sans jamais associer de nom ou de prénom aux personnes visibles. Pour toute utilisation majeure comme visuel principal de diffusion, une demande personnelle sera faite au préalable.
- **DROIT DE RETRAIT :** Si une image publiée pose problème, une demande de retrait immédiat peut être adressée en tout temps par e-mail à [info@artscenik.ch](mailto:info@artscenik.ch). Le détail complet de notre politique figure dans notre document « Vademecum : Droit à l'image ».
- **CONSIGNES AU PUBLIC :** Lors des spectacles, l'usage du flash est strictement interdit (danger pour les disciplines aériennes). Le respect de l'image des autres élèves est exigé (aucune publication de tiers sur les réseaux sans leur accord).

## 11. MODALITÉS DE PAIEMENT ET FRAIS

Le transfert bancaire (IBAN) est le mode de paiement à privilégier. Un bulletin de versement peut être fourni sur demande par e-mail ou auprès des professeurs entre les cours. L'école se réserve le droit de suspendre l'accès aux cours en cas de non-paiement.

- **FRAIS DE RAPPEL :** 1er rappel : 0.– CHF | 2e rappel : 10.– CHF | 3e rappel : 20.– CHF

## 11. PROTECTION DES DONNÉES (LPD)

Les données personnelles récoltées lors de l'inscription sont traitées de manière confidentielle, conformément à la Loi fédérale sur la protection des données (LPD). Elles ne sont en aucun cas transmises à des tiers sans accord préalable.

## 12. CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de fermeture forcée de l'établissement (raisons sanitaires, restrictions ou décisions administratives extraordinaires), la direction proposera une solution alternative adéquate. Aucun remboursement automatique ne pourra être exigé.

